



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2023

Abus sexuels dans l’Eglise : la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) a déjà été saisie par plus de 800 personnes et lance un travail d’analyse et de restitution de son expérience.

Deux ans après la remise du rapport de la ClASE (dit « rapport Sauv   ») sur les violences sexuelles dans l’Eglise Catholique et la cr  ation de la Commission Reconnaissance et R  paration (CRR), le sujet des abus sexuels dans l’Eglise est toujours tristement d’actualit  . **Plus de 800 personnes victimes ont d  j   saisi la CRR et 313 recommandations de r  paration (financiere et restaurative) ont   t   formul  es, pour un total de 11,1 M d’euros s’agissant des r  parations financieres. La CRR rappelle que toute victime de violence sexuelle commise par un religieux peut saisir la commission pour obtenir reconnaissance et r  paration.**

Antoine Garapon, Pr  sident de la CRR annonce qu’un travail d’analyse des faits et situations rencontr  es par la CRR a commenc  . Apr  s deux ann  es d’exp  riences la CRR est en mesure d’analyser et de restituer ce qu’elle a v  cu. Elle travaille    la r  daction de rapports qui seront publi  s et accessibles au grand public afin de participer    la pr  vention et la lutte contre les abus sexuels dans l’Eglise, voire plus largement    la lutte contre les violences sexuelles dans d’autres secteurs de la soci  t   et    l’  tranger.

Ces rapports visent    couvrir 3 grandes probl  matiques :

- **Enqu  te sur le v  cu des victimes** : vont-elles mieux apr  s l’intervention de la CRR et la r  paration re  ue des congr  gations/ associations/ instituts ? L’enqu  te est men  e par une sociologue choisie pour son professionnalisme et ind  pendante car ext  rieure    la CRR.
- **Le  ons d’une exp  rience de justice restaurative telle que pratiqu  e par la CRR.**
- **Observations sur la particularit   des violences sexuelles commises par des religieux**

Ces rapports feront une grande place    la description et l’analyse des faits.

Chiffres cl  s

- **Plus de 800 personnes** ont sollicit   la CRR. 144 victimes ont   t   renvoy  es vers l’Inirr, 37 personnes ont souhait   seulement t  moigner et 74 cas sont irrecevables.
- **313 recommandations de r  paration** (financiere et non-financiere) ont d  j     t   formul  es, pour un total de 11,1 M d’euros.
- 232 personnes sont actuellement accompagn  es par la CRR dans un parcours de reconnaissance et de r  paration.

- Outre les victimes de membres de la Corref, la CRR accompagne tous les instituts et associations non-membres de la Corref qui le souhaitent et qui adhèrent à son fonctionnement. 16 associations ont ainsi déjà adhéré volontairement à la CRR. Les victimes de ces communautés adhérentes sont en grande majorité des majeures dites vulnérables.
- **210 protocoles ont été signés** entre les victimes et les congrégations et les réparations versées.
- **81% des victimes étaient mineures** au moment des faits dénoncés. 55% des victimes avaient moins de 12 ans au moment des faits.
- La CRR reçoit de plus en plus de **victimes majeures « dites vulnérables » au moment des faits dénoncés, soit 19% du total des victimes accompagnées.**
- Les victimes mineures sont à 70 % des hommes, tandis que les « majeurs en situation de vulnérabilité » sont à l'inverse 70% des femmes.
- Les agressions ont eu lieu à 90% entre les années 60 à 80 et **80% des auteurs sont décédés.**
- Les auteurs sont à 96% des hommes.

Comment saisir la CRR ?

Par téléphone : 09 73 88 25 71, entre 9h et 17h du lundi au vendredi

Via le site Internet : <https://www.reconnaissancereparation.org/>

Par courrier postal : 226 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Par mail : accueil@crr.contact

A propos de la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR)

En 2021, à la suite de la publication du rapport de la CIASE, la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) a souhaité s'engager dans la voie d'une justice réparatrice en faveur des victimes et décidé la création d'une Commission indépendante (la CRR) pour examiner la réparation des violences sexuelles commises par des membres d'instituts religieux français, sur des mineurs ou sur tout adulte « en situation de vulnérabilité ». Les instituts religieux assument ainsi leur pleine responsabilité aussi bien morale qu'institutionnelle dans les abus commis par les religieux.

La Commission a vocation à recueillir les demandes des victimes, reconnaître les faits dénoncés et proposer des formes de réparation financières et non financières par les instituts religieux mis en cause.

En savoir plus : <https://www.reconnaissancereparation.org/>

Contacts

Anne de Richecour, déléguée générale de la CRR anne.derichecour@crr.contact – 06 08 34 76 12